

Saint-Jean-sur-Richelieu,
le 11 novembre 2005

Monsieur Charest,

Nous, les éducatrices du Centre de la petite enfance de Saint-Luc, déposons un mémoire concernant nos inquiétudes sur le projet de loi 124. Nous sommes des éducatrices dans les services de la petite enfance et nous oeuvrons auprès des enfants de 0 à 5 ans en leur offrant un programme et un service éducatif de qualité.

Dans ce présent mémoire, nous faisons part des principaux enjeux qui nous causent d'énormes inquiétudes et de l'insécurité face à notre merveilleux travail auprès des enfants.

Nous sommes en total désaccord avec le projet de loi 124 principalement avec les points suivants :

- L'article 104 point 3 : Déterminer le nombre maximum d'enfants pouvant être reçus dans les locaux ou dans l'espace de jeu d'un prestataire de services de garde, eu égard aux dimensions et à l'aménagement des lieux, à la classe d'âge des enfants et aux services fournis.
- Le chapitre 1, section II, numéro 5 : Afin d'assurer la prestation de services de garde éducatifs, le prestataire de services de garde prévoit, dans l'élaboration et l'application de sa démarche éducative, des activités qui ont pour but : de favoriser le développement global de l'enfant en lui permettant de développer toutes les dimensions de sa personne notamment sur le plan affectif, social, moral, cognitif, langagier et moteur; d'amener progressivement l'enfant à s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer harmonieusement. La démarche éducative comprend également des services de promotion et de prévention visant à donner à l'enfant un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de comportements qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être. Elle peut aussi comprendre tout autre élément ou service que le ministre détermine.

Voici donc nos arguments face à ces deux articles de la loi.

Nous sommes très inquiètes au fait qu'il pourrait y avoir une augmentation d'enfants par locaux puisque la ministre se donne le droit de déterminer le nombre maximum d'enfants dans les locaux ou dans les aires de jeu. Ce changement majeur va entraîner de l'agressivité, la démotivation des enfants et des éducatrices, la surstimulation par le bruit, la perte d'estime de soi, la relation privilégiée inexistante, les besoins des enfants ne seront pas comblés et le lien d'attachement sera très peu présent. Tous ces facteurs peuvent entraîner chez l'enfant, à long terme, le décrochage scolaire, des comportements violents par manque d'unicité à la petite enfance.

Pour les éducatrices, l'impact sera au niveau émotionnel : frustration de ne pas pouvoir établir un lien significatif avec l'enfant, augmentation du nombre d'interventions, surdit   à venir, moins de patience... Bref, le burn-out nous attend.

Chaque  tre humain a besoin de son espace vital pour  voluer sainement et combler ses besoins primaires. Le manque d'espace et le tr s grand nombre d'individus dans le m me endroit emp chent de se conna tre soi-m me en tant qu'individu. L'enfant ne peut se d finir dans le regard de l'adulte ne disposant pas de l'opportunit  d' tablir une relation significative avec son  ducatrice. Donc, il sera le reflet de la collectivit .

De plus, l'autre article qui nous horripile, est le changement de terme qu'elle pourrait apporter : de passer de programme  ducatif   une simple d marche  ducative. Une d marche  ducative c'est plut t une fa on de faire, une allure   prendre tandis que le programme  ducatif avec des objectifs, des principes de base ainsi que leurs applications. Les objectifs du programme visent la qualit  de l'intervention aupr s des jeunes enfants. Vous savez, les CPE ont  t  cr s dans le but d'offrir la m me chance aux enfants de d velopper des habilet s qui leur seront essentielles dans le futur. En ayant un programme  ducatif, tous les CPE ont la m me mission en lui donnant sa propre couleur. Le programme  ducatif d veloppe six objectifs face au d veloppement alors que la d marche  ducative en d veloppe seulement deux. Il n'est plus question d' ducation, mais de faire des activit s  ducatives. Le programme  ducatif sert de continuit  entre les centres de la petite enfance et le milieu scolaire. Cette continuit  pr vient le d crochage scolaire puisque les enfants ont appris   communiquer leurs  motions en  tant un  tre unique. Nous, les  ducatrices, sommes valoris es et reconnues socialement dans notre province, dans notre pays et m me dans plusieurs coins du monde gr ce   cette fa on de faire.

Nous recommandons que le ratio  ducatrice/enfants reste le m me pour tous les groupes d' ge (0-5 ans). Dans notre travail, nous constatons que ce ratio est ad quat autant pour les enfants que pour l' ducatrice pour une saine vie de groupe. Il est impensable d'imaginer que l'espace vital de l'enfant soit diminu .

De plus, pour la qualit  de notre travail et les services rendus aux enfants et aux parents, nous devons conserver ce programme  ducatif. Nous avons travaill  depuis sept ans avec ce programme  ducatif et nous r alisons que cette m thode a eu un grand succ s aupr s des enfants.

Nous esp rons que ces arguments vous permettront de constater l'impact que votre projet de loi occasionnera sur la profession ainsi que sur la qualit  offerte aux enfants. Finalement, les CPE sont un projet de soci t , un besoin essentiel qui visent   transmettre un bagage  ducatif au futur adulte de demain. Tout se joue entre 0 et 5 ans.

Les  ducatrices du Centre de la petite enfance de Saint-Luc